



Termes de référence (TdR) pour l'évaluation finale du projet « Adaptation Basée sur les Ecosystèmes » du Burkina Faso, appuyé par le PNUD et financé par le FEM

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de grande envergure intitulé « Réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels causés par les changements climatiques et renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi » (n° PIMS 4598), et mis en œuvre par Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (actuel Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique), Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP-CONEDD) – [actuel Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD)]. Le projet a démarré le 08 Janvier 2015 et se trouve actuellement dans sa 6^{ème} année de mise en œuvre. Le processus de l'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » [GEF-TE-Guide_FRE.pdf \(undp.org\)](#)).

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Le projet a été formulé pour répondre aux changements climatiques et à leurs conséquences sur les populations du Burkina Faso. A cet effet, Le Gouvernement Burkinabé, avec l'appui du PNUD, a élaboré

le Projet « Adapter les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles aux risques induits par le climat dans les paysages du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi au Burkina Faso » (EBA-FEM).

Le projet avait pour objectif, de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés par les changements climatiques et de renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi. Il devrait s'exécuter à travers trois (3) Composantes opérationnelles : i) Plate-forme de soutien de la connaissance sur les impacts et les risques du changement climatique, ii) Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience démontrés dans la gestion des atouts naturels et sociaux dans le Corridor Forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la mare d'Oursi, iii) Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et le financement du développement local et régional .

Le budget total du projet s'élève à 37 672 541 USD dont 7 000 000 USD du FEM/FPMA et 30 672 541 USD de co-financements. Les principaux partenaires du projet sont le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (spécifiquement le SP/CNDD), le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, (MAAH), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), les Collectivités Territoriales (communes et régions), les Institutions nationales et internationales, les projets et programmes de développement (PIF, PLCE/BN), et les Organisations de la Société Civile (OCADES, Vétérinaires sans Frontières, NATURAMA), ainsi que le FEM et le PNUD. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) est la partie responsable pour la mise en œuvre du projet.

Le projet couvre les ODD 12, 13, 15, 16 et 17, ainsi que spécifiquement l'Axe 3 du PNDES à travers les Objectifs stratégiques (OS) 3.1 et 3.5. Il a été mis en œuvre suivant l'approche basée sur les écosystèmes (EBA), approche encore sous-utilisée et nouvelle pour le Burkina Faso, s'appuyant sur les services de la biodiversité et des écosystèmes pour la mise en place d'une stratégie globale d'adaptation des individus et des communautés aux changements climatiques, aux niveaux local, national, régional et mondial, étant donné que ceux-ci et leurs ressources constituent des éléments importants pour la survie de l'humanité d'où la nécessité de leur protection par de bonnes pratiques. Le projet a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours (décembre 2018 à janvier 2019) dont les principales conclusions étaient que les résultats obtenus sont globalement satisfaisants. Des principales leçons apprises, on peut retenir:

i) Lorsque la conception d'un projet et son exécution est pensée et organisée de façon participative, la réalisation de ses objectifs s'appuie alors sur des bases solides : le projet est plus efficace et plus utile pour les bénéficiaires et l'appropriation nationale, régionale, provinciale et locale des acquis engrangés plus aisée.

ii) On ne peut pas comprendre l'impact limité du projet EBA-FEM sur l'environnement sans prendre en compte le faible niveau des investissements réalisés et le fait que le progrès dans la réduction des effets des changements climatiques est un processus lent et continu et ne produit tous ses effets qu'à long terme.

iii) La pérennisation des résultats d'un projet comme le projet EBA-FEM ne peut être effective sans une participation et une implication réelle et forte des autorités gouvernementales, aux différents niveaux de l'organisation de l'Etat et des autorités communales.

Cependant, certaines difficultés relatives entre autres à la sécurisation foncière des infrastructures, à la situation sécuritaire dans certaines communes d'intervention, au suivi de la réalisation des cofinancements, pourraient influencer négativement les résultats du projet.

La mise en œuvre des activités du projet a connu des difficultés non négligeables en sa dernière année, en ce sens qu'elle s'est réalisée dans un contexte marqué par : (i) la situation sécuritaire dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Sahel, (ii) la pandémie de la COVID-19, (iii) des départs importants parmi le personnel du projet ; et (iv) les élections présidentielles et législatives au Burkina Faso.

Les présents termes de référence sont élaborés pour l'évaluation finale du projet.

3. OBJECTIF DE L'EF

Le rapport d'EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence dans la gestion du projet, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

L'objectif principal de l'évaluation est d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet EBA-FEM sur la période 2015-2020). De façon spécifique il s'agira : (i) d'apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d'apprécier la stratégie de mise en œuvre du projet ; (iii) d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet (iii) d'apprécier les effets et l'impact sur les populations bénéficiaires et l'environnement. Iv) examiner la stratégie du projet et les risques concernant la durabilité des résultats du projet.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'EF

Le rapport d'EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe de l'EF doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des

partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres (*liste*) ; (cf Annexe 1) les agences d'exécution, les hauts fonctionnaires et les chefs d'équipes/de composantes, les experts et les consultants clés dans le domaine concerné, le comité directeur du projet, les bénéficiaires du projet, le monde universitaire, les autorités locales et les OSC, etc. En outre, l'équipe de l'EF est censée effectuer des missions sur le terrain à (*lieux*), à Dédougou (Région de la Boucle du Mouhoun), à Dori et Soffokel (Région du Sahel) et à Ouagadougou, notamment sur les sites du projet suivants (cf. Annexe 2).(*liste*).

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

L'équipe de l'EF sera composée d'un/e consultant/e international et un/e consultante/e nationale. Il sera secondé par un consultant national qualifié (dont les TDR sont distincts de ceux du consultant international) pour toute la durée de la mission.

Des visites terrain ainsi que les entretiens seront réalisées par les consultants dans tous les sites ne présentant pas de risques sécuritaires, ni sanitaires.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM ([GEF-TE-Guide_FRE.pdf \(undp.org\)](#)). L'évaluation finale portera sur la mise en œuvre EBA-FEM au Burkina Faso. Elle couvrira la période 2015-2020. L'espace géographique concerné est la région de la Boucle du Mouhoun, la région du Sahel et celle du Centre Ouest.

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par les pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et

relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)

- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d'évaluation pour le projet « Adapter les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles aux risques induits par le climat dans les paysages du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi au Burkina Faso » (EBA-FEM).

Suivi et évaluation (S&E)	Note ¹
---------------------------	-------------------

¹ Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS),

Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ 35 jours ouvrables (*25-35 jours ouvrables en moyenne*) sur une période de 8 semaines (*nombre de semaines*) à compter de la date de signature des contrats (*date*). Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
06/01/2021	Clôture des candidatures
12/01/2021	Sélection de l'équipe chargée de l'EF
26/01/2021	Période de préparation de l'équipe de l'EF (communication des documents de projet)
01/02/2021 : 4 jours (<i>nb de jours recommandés : 2-4</i>)	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF
03/02/2021 : 2 jours	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'EF au plus tard au début de la mission pour l'EF
15/02/2021 : 10 jours (<i>nb de jours recommandés : 7-15</i>)	Mission pour l'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
16/02/2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
26/02/2021 : 10 jours (<i>nb de jours recommandés : 5-10</i>)	Préparation du projet de rapport d'EF
03/03/2021	Diffusion du projet de rapport d'EF pour commentaires

3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

05/03/2021	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'EF
09/03/2021	Préparation et publication de la réponse de la direction
12/03/2021	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
19/03/2021	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

7. ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	Projet de rapport complet <i>(rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR)</i> avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF <i>(voir le modèle en Annexe H des TdR)</i>	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD².

² Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est le Bureau de Pays du PNUD au Burkina Faso

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

Le Spécialiste Suivi Evaluation du Bureau Pays du PNUD Burkina apportera un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d'évaluation.

L'équipe de consultants retenus pour réaliser l'évaluation devra soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final, conformément aux termes de référence. L'équipe de consultants pourra s'adresser au Chargé de Projet EBA-FEM pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d'évaluation.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

Une équipe composée de deux évaluateurs indépendants conduira l'EF – un chef d'équipe ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions et un expert, provenant généralement du pays dans lequel le projet est mis en œuvre. Le chef d'équipe sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF, etc. L'expert sera chargé d'évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l'équipe projet pour définir l'itinéraire de la mission d'EF, etc.

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Profil de l'Expert national (ou Consultant Associé en Genre et Développement Local, ou sociologue)

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, ou en planification du développement ou en gestion de projets ou diplôme équivalent
- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes
- Avoir des connaissances et une riche expérience en matière d'environnement et du développement durable
- Avoir une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l'Etat, des institutions décentralisées et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles de producteurs engagées, dans la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques

- Avoir une connaissance approfondie des interventions en faveur du développement durable au Burkina Faso
- Bonne compréhension des TdR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
- Travailler en étroite collaboration avec le consultant international et lui apporter tous les appuis nécessaires pour le bon déroulement de la mission
- Apporter toutes les contributions appropriées au consultant principal pour la préparation du rapport d'évaluation finale et selon les procédures requises par le FEM
- Être responsable de la fourniture de son propre poste de travail (c'est-à-dire ordinateur portable, Internet, téléphone, scanner/imprimante, etc.) et avoir accès à une connexion Internet fiable
- Bonne connaissance de l'anglais à l'écrit et à l'oral
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral

Déplacements :

- Si possible (Covid19) et nécessaire le/la consultant (e) national effectuera une mission terrain au Burkina Faso d'une durée totale estimée à 10 jours ;
- Les voyages en mission doivent être approuvés à l'avance et par écrit par l'unité mandatrice du PNUD Burkina
- Le/la consultant (e) est également tenu de se conformer aux directives de sécurité de l'ONU énoncées sur le site <https://dss.un.org/dssweb/> ainsi qu'aux consignes et mesures de protection contre le COVID 19
- Tous les frais de voyage liés aux missions seront pris en charge par le PNUD et seront remboursés conformément aux règles et règlements du PNUD concernant les consultants.

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice

- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %³

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Les paiements seront effectués sur présentation des livrables mentionnés et convenus pour le consultant international, ainsi que sur acceptation des rapports soumis à l'unité mandatrice.

12. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁴

(Ajuster cette section si une liste approuvée est utilisée)

Au regard du contexte de réalisation de la mission, le recrutement du/de la consultant-e sera fait par l'unité mandatrice par sélection sur dossier sur la base du Rooster du PNUD.

Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

³ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁴ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

13. ANNEXES DES TDR

(Ajouter les annexes suivantes à la version finale des TdR)

- Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
- Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF
- Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF
- Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation
- Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
- Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF
- Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF
- Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats

Liens programmatiques

Le présent projet contribuera à la réalisation de l'effet escompté du Programme de Pays suivant tel que défini dans le PAPP :

Effet 1.4 « Les structures nationales et les communautés de base pratiquent une approche intégrée de développement durable et de gestion des ressources naturelles. »

Indicateurs des effets du Programme de Pays :

Indicateur 1.4 : 7% des plans de gestion locaux sont formulés ou révisés pour comprendre des considérations relatives à l'adaptation aux changements climatiques

Clé primaire applicable, domaine de résultat clé pour l'environnement et le développement durable : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques

Objectifs stratégiques et programme du FEM (FPMA) applicables:

FPMA CCA-2 – Augmenter la capacité d'adaptation : augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts des changements climatiques, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial
FPMA CCA-1 – Réduire la vulnérabilité : Réduire la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial

Effets attendus du FEM (FPMA) applicables :

Effet 1.1: Intégration de l'adaptation dans les cadres de développement plus larges au niveau du pays et dans les zones vulnérables ciblées

Effet 1.2 : Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les secteurs de développement

Effet 2.1 : Amélioration des connaissances et de la compréhension des risques induits par la variabilité et les changements climatiques au niveau du pays et dans les zones vulnérables ciblées

Résultats pertinents du FEM(FPMA) :

Résultat 1.1.1 : Les mesures d'adaptation et les allocations budgétaires nécessaires seront incluses dans les cadres pertinents

Résultat 1.2.1 : Les ressources physiques, naturelles et sociales vulnérables sont renforcées en réponse aux impacts des changements climatiques, y compris la variabilité

Résultat 2.1.2 : Les systèmes sont en place pour diffuser des informations en temps opportun concernant les risques

Indicateurs d'effets du FEM (FPMA) applicables:

1.1.1 Les mesures d'adaptation sont mises en œuvre dans les cadres de développement national/sous-régionaux

1.1.1.1 Des cadres de développement qui comprennent des budgets spécifiques pour les actions d'adaptation

1.2.14 Un indice de la vulnérabilité et de la perception du risque (score) – ventilées par sexe

2.1.1 Information pertinente sur les risques diffusée aux parties prenantes

2.1.1.1 L'évaluation des risques et de la vulnérabilité est mise à jour

2.1.1.2 L'évaluation des risques et de la vulnérabilité est effectuée

2.1.2.1 Type et nombre de systèmes de surveillance en place

Marquage du genre : Les données devant être enregistrées dans le système Atlas du PNUD d'ici l'année 2 du projet et d'ici la fin du projet :

- Nombre total de femmes parmi le personnel de projet à temps plein
- Nombre total d'hommes parmi le personnel de projet à temps plein
- Nombre total de femmes parmi les membres du conseil d'administration du projet

- Nombre total d'hommes parmi les membres du conseil d'administration du projet
- Nombre d'emplois créés par le projet et qui sont occupés par des femmes
- Nombre d'emplois créés par le projet et qui sont occupés par des hommes

• Cadre logique

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
Objectif du projet : réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés et renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans Mouhoun et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi.				
1	<p><i>Indicateur AMAT 1.2.14</i></p> <p>Vulnérabilité et indice de la perception du risque (score) - ventilés par sexe.</p> <p>Mesure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vulnérabilité extrême 2. Vulnérabilité élevée 3. Vulnérabilité moyenne 4. Faible vulnérabilité 5. Pas de vulnérabilité 	<p>Enquête réalisée au cours de la SPP. Score = 1. Vulnérabilité extrême (pour les hommes et les femmes dans tous les sites).</p> <p><i>Remarque : les femmes sont supposées être plus vulnérables que les hommes, bien que cela ne soit pas nécessairement reflété dans l'indicateur global tel qu'il est actuellement présenté. De plus, il est reconnu que les sites de la Mare d'Oursi présentent un niveau élevé de difficultés et les objectifs de réduction de la vulnérabilité doivent être plus modestes.</i></p>	<p><u>Pour les sites dans la BdM:</u></p> <p>[1] La confluence Mouhoun-Sourou</p> <p>[2] Le complexe Kari-Ouro-Tissé-Tiogo-Bwo-Kalio</p> <p>[3] Forêts classées de Sorobouli et du Nosébou</p> <p>Scores cibles = 3. Vulnérabilité moyenne (pour les hommes et les femmes dans tous les sites de la BdM).</p> <p><u>Pour les sites dans la MdO:</u></p> <p>[4] Villages du bassin de la Mare d'Oursi</p> <p>Score cible = 2. Vulnérabilité élevée (pour les hommes et les femmes).</p>	<p>Enquêtes début et en</p> <p>Comme su</p> <p>de pauvreté</p> <p>alimentaire.</p> <p>niveau des</p>
2	<p><i>Indicateur AMAT 1.1.1</i></p> <p>Les actions d'adaptation sont mises en œuvre dans les cadres de développement national/sous-régional (nombre et type) – conformément aux <u>sous-indicateurs</u> ci-dessous :</p>	<p>Ventilées par sous-indicateurs ci-dessous.</p>	<p>Ventilées par sous-indicateurs ci-dessous.</p>	<p>Rapports p</p> <p>projet, valid</p> <p>d'évaluation</p> <p>indépendan</p>

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
2a	Les actions d'adaptation relatives à « la connaissance et la compréhension des risques climatiques » sont mises en œuvre au niveau national et dans les zones du projet.	0 actions	Au moins 2 actions clés mises en œuvre avec succès : (1) Le SICOFORMO est en place, fonctionne et est jugé utile par ses clients ; (2) 100 personnes sont formées à l'utilisation du SICOFORMO parmi les planificateurs nationaux et provinciaux, les dirigeants des collectivités locales et le personnel des ONG/OSC, dont la moitié évaluent positivement la formation selon des critères à déterminer.	Comme ci-
2b	Les actions d'adaptation liées aux « activités de démonstration visant à la réduction de la vulnérabilité et au renforcement de la résilience en mettant l'accent sur les ressources naturelles et sociales » sont mises en œuvre.	0 actions	Au moins 5 actions clés mises en œuvre avec succès : (1) gestion et restauration des zones humides dans la MdO ; (2) contrôle des inondations et de l'érosion, protection des berges de la rivière et enrichissement de la forêt dans la BdM ; (3) contrôle des feux de brousse par anticipation dans les forêts de la BdM ; (4) gestion des parcours résiliente aux changements climatiques dans la MdO ; (5) diffusion des techniques de polyculture.	Comme ci-
2c	Les actions d'adaptation sur l'« intégration de l'adaptation au changement climatique » sont mises en œuvre.	0 actions	Au moins deux actions clés mises en œuvre avec succès : (1) la planification de la gestion du paysage a intégré les actions de démonstration ; et (2) l'apprentissage, le partage, les partenariats et de larges cadres de collaboration.	Comme ci-

Réalisation 1 : Les connaissances et la compréhension des risques induits par la variabilité et les changements climatiques ciblés par le projet et générés par un système d'information géographique agro-écologique et hydrologique

Résultats :

- 1.1 Un Système d'Information géo-climatique, agro-écologique et hydrologique (SICOFORMO), hébergé par le S... sur le corridor forestier de la BdM et les zones humides du bassin de la MdO, est opérationnel à la fin de l'... vulnérabilités induites par le climat, ainsi qu'une planification rentable d'interventions d'adaptation spécifiques et le renforcement des ressources sociales et naturelles.
- 1.2 Environ 30 planificateurs nationaux et provinciaux, ainsi que 60 dirigeants de collectivités locales et 30 membres... sur l'utilisation et l'interprétation des analyses du système du SICOFORMO, afin de les utiliser pour un développement qui soient adaptatives aux changements climatiques.

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
3	<p><i>Indicateur AMAT 2.1.1</i> L'information pertinente sur les risques est diffusée aux parties prenantes.</p> <p>–</p> <p><i>Remarque: cela exclut la réalisation des objectifs des deux sous-indicateurs suivants :</i></p>	0 = aucune information sur les risques n'est diffusée aux parties prenantes au niveau local.	Oui = 1 ; Les supports de connaissance du système d'information géo-climatique, agro-écologique et hydrologique (tels que cartes, analyses techniques et publications ciblées localement) sont activement utilisés par les planificateurs nationaux et les dirigeants des collectivités locales pour la planification et la budgétisation de la GRN ainsi que pour l'orientation du repérage et de la planification des activités d'adaptation de la composante 2.	Consultatio menées à p 2 dans c pour in indicateurs d'autres diffuser le pertinentes risques. Rapports p projet, valid d'évaluation indépendan
3a	<p><i>Indicateur AMAT 2.1.1.2</i> L'évaluation des risques et de la vulnérabilité (au niveau local) est mise à jour. Oui = 1, Non = 0</p>	0 = aucune évaluation des risques et de la vulnérabilité n'a été entreprise au niveau local.	Oui = 1 ; Les évaluations de base des risques et de la vulnérabilité pour le corridor forestier de la BdM et les zones humides de la MdO sont menées d'ici la fin de l'année 2 du projet et sont mises à jour chaque année pendant toute la durée du projet.	Comme ci-
3b	<p><i>Indicateur AMAT 2.1.1.1</i> L'évaluation des risques et de la vulnérabilité est réalisée (au niveau local). Oui = 1, Non = 0</p>	0 = aucune évaluation des risques et de la vulnérabilité n'a été entreprise au niveau local.	Oui = 1 ; Les évaluations de base des risques et de la vulnérabilité pour le corridor forestier de la BdM et les zones humides de la MdO sont menées d'ici la fin de l'année 2 du projet et sont mises à jour chaque année pendant toute la durée du projet.	Comme ci-

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source de
4	Indicateur AMAT 2.1.2.1 Type et nombre de systèmes de suivi en place.	0 système de suivi outre celui déjà géré par l'ONEDD et qui fait partie de l'intervention de base du projet.	1 système de suivi ; ce qui signifie que le système du SICOFORMO fonctionne, est hébergé par l'ONEDD et se compose au minimum des quatre sous-systèmes de suivi décrits ci-après et portant sur : (i) les ressources naturelles disponibles (eau, forêts, zones humides) avec des informations annexes sur leur utilisation ; (ii) l'identification des zones critiques pour les services agro-écologiques et hydrologiques et leur rôle dans les moyens de subsistance ; (iii) des caractéristiques spéciales telles que l'incidence des feux de brousse, les activités économiques, les concentrations de population ; et (iv) l'ensurimposition, les impacts probables des changements climatiques selon différents scénarios de modélisation, en soulignant les zones où les communautés sont particulièrement exposées et vulnérables aux risques climatiques.	Site web de Rapports p projet, valid d'évaluation indépendan

Réalisation 2 : La résilience aux changements climatiques des systèmes agro-écologiques et hydro subsistance dépendant des ressources naturelles dans la BdM et la MdO est renforcée grâce à l'accès sociales vulnérables dans les sites ciblés par le projet.

Résultats :

- 2.1 Des structures efficaces de gouvernance participative et de mise en œuvre du projet sont établies au niveau local d'adaptation sont mis en œuvre, et les dirigeants des collectivités locales ainsi que les utilisateurs de la gestion des ressources naturelles et sociales prévisionnelle et adaptative aux changements climatiques.
- 2.2 Les zones humides critiques, qui comprennent quelque 1 600 ha de rivières et de mares éphémères dans le bassin de la MdO et qui soutiennent les moyens de subsistance de 24 000 ménages, deviennent plus résilientes à la dessèchement de l'eau et du sol (face, par exemple, à la déforestation et au piétinement par le bétail), et à la réduction de la couverture et de végétation herbacée autochtones et résilientes à une variabilité climatique considérable.
- 2.3 La lutte contre les inondations et l'érosion est assurée grâce à une approche « chirurgicale » et climatique de la mise en place de canaux de diversion gazonnés et herbacés qui résistent aux inondations et à l'érosion.
- 2.4 Les forêts classées dans la BdM sont protégées contre les feux de brousse provoqués par le climat.
- 2.5 Par le biais de règlements élaborés et mis en application au niveau local, un plan équitable et résilient de l'utilisation des ressources en pâturage et en eau dans les zones humides du bassin de la MdO et visant à réduire la saison sèche, est mis en œuvre avec le soutien des communautés sédentaires et des groupes transhumains.
- 2.6 Polyculture et systèmes de production agro-écologiques adaptatifs sur les terres communales (d'au moins

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
5	<p><i>Indicateur AMAT supplémentaire 1.2.1.10</i></p> <p>Les variations du taux de charge dans les zones humides dénotent l'adoption d'un système de gestion des pâturages plus adaptatif, durable et par conséquent plus résilient⁵.</p>	<p>200% ou plus, et des niveaux insoutenables.</p> <p><i>Remarque : En règle générale, un taux de charge supérieur à 100 indique une surcharge, tandis qu'un taux inférieur à 100 indique un trop faible niveau de charge.</i></p>	<p>Moins de 150% et idéalement entre 80% et 120% - augurant bien de l'adoption durable d'un modèle de gestion des pâturages adapté au climat et introduit par le projet.</p> <p>Fourchettes d'évaluation de l'indicateur :</p> <p><50% = un trop faible niveau de charge. Entre 50% et 150% = fourchette idéale. 100% = la charge réelle est égale à la capacité de charge. > 150% = surcharge. > 200% = taux de charge clairement intenable.</p>	<p>Rapports s chargede s et se situan dansles humides,se sites sont Les deux seront mes cartographi</p>
6	<p><i>Indicateur AMAT supplémentaire 1.2.1.9</i></p> <p>Les zones humides et les prairies naturelles sont réhabilitées.</p>	0 ha	<p><u>MdO</u> :</p> <p>Env. 500 ha/an de terres dégradées sont réhabilités ; c'est-à-dire au moins 3 000 ha au total d'ici la fin du projet.</p>	<p>Les pla d'adaptatio résultats d examinés des RAP/R</p>

⁵ Le taux de charge est calculé en divisant la charge réelle en UBT [= unité de bétail tropical] par la charge potentielle, également en UBT. À l'intérieur d'une zone de pâturage bien délimitée (souvent calculée au millième d'hectare), la charge potentielle correspond à la surface de la zone, divisée par la capacité de charge exprimée en ha/UBT/an. La capacité de charge typique des zones humides du Sahel est de 3,5 - 5,0 ha/UBT/an.

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
7	<p><i>Indicateur AMAT supplémentaire 1.2.1.11</i></p> <p>Les zones sont restaurées, réhabilitées ou enrichies de végétation herbeuse, herbacée et boisée, ce qui permet de réduire l'érosion de la couche arable, de protéger les berges et d'améliorer l'infiltration dans les zones critiques.</p>	0 ha	<p>D'ici les années 5/6 du projet, et en mettant l'accent sur les réalisations attribuables au projet :</p> <p><u>Sur le site de la MdO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -50 ha de zones lacustres et riveraines ont été enrichies de bourgou (<i>Echinochloa stagnina</i>) ; -500 ha de terres dégradées dans le bassin ont été ensemencées d'espèces herbacée et ligneuses autochtones et utiles ; -3 000 ha de terres « abandonnées » (ou en jachère à long terme) sont reboisés selon une approche basée sur les écosystèmes. <p><u>Sur le site de la BdM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -500 ha de berges sont restaurées ; -5 000 ha de terres « abandonnées » (ou en jachère à long terme) sont reboisés selon une approche basée sur les écosystèmes. <p><i>Remarque : Les objectifs se rapportent à la surface totale par projet là où les services écosystémiques ont été suffisamment réhabilités (ou placés sur la voie de la réhabilitation) pour pouvoir continuer à fournir des biens et services essentiels, dont dépendent les moyens de subsistance locaux.</i></p>	Rapports p projet, valid d'évaluation indépendan

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
8	<i>Indicateur AMAT supplémentaire 1.2.1.12</i> Changements dans les pratiques d'utilisation des terres, qui réduisent la fréquence des feux incontrôlés à l'échelle du paysage.	Chaque année, les feux de brousse incontrôlés, qu'ils soient précoces ou tardifs, consomment les savanes soudaniennes. Alors que les feux précoces ne provoquent que peu de dégâts, les feux tardifs détruisent toute l'herbe sur pied. Diverses campagnes contre les feux de brousse ont été menées en vain, sauf dans les zones pastorales prévues et les zones protégées (voir, par exemple ce lien).	L'évolution vers un régime de feu plus équilibré est confirmée – l'incidence des feux incontrôlés est réduite de 50% par rapport à la ligne de base. <i>Remarque : la modification des pratiques dans les sites forestiers de la BdM, c'est-à-dire environ 20 000 ha de forêts, est attestée par la réduction de l'incidence des feux de brousse dans la zone au cours du projet.</i>	Les données être récupérées des entre NASA lien par l'é SICOFORM
8a	Sous-indicateurs de progression du processus des changements dans les pratiques d'utilisation des terres dans la BdM et la MdO.	La maîtrise des techniques d'ABE est limitée et aucune activité de démonstration n'a commencé.	D'ici les années 5/6 du projet, et en mettant l'accent sur les réalisations attribuables au projet : <u>Sur le site de la MdO :</u> - Disponibilité annuelle supplémentaire de 100 tonnes de fourrage ; - L'engagement communautaire dans la protection des berges de la rivière atteint au moins 20 ha/village en tant que sites gérés bénéficiant du contrôle de l'érosion par la revégétalisation herbacée et arbustive. <u>Sur le site de la BdM :</u> - 150 km de pare-feux sont établis autour de quelque 73 000 ha de forêts classées dans la BdM ; - >200 membres de la communauté sont formés à la gestion des feux de brousse adaptative aux changements climatiques; - La polyculture et les systèmes de production agro-écologique adaptatifs sont regroupés en ensembles de 400 ha de terres communales.	Rapports p projet, valid d'évaluation indépendan

Réalisation 3 : La gestion adaptative aux changements climatiques des systèmes agro-écologiques et la BdM et des zones humides du bassin de la MdO est intégrée dans les cadres de planification et d'inv l'accent sur les niveaux local et régional.

#	Indicateur*	Ligne de base	Cibles de fin de projet	Source d
Résultats :				
3.1 La gestion des risques climatiques et une gestion des paysages résiliente aux changements climatiques so plans directeurs) pour la BdM et la MdO ainsi que dans les sous-stratégies et plans pertinents.				
3.2 À travers l'apprentissage, le partage, les partenariats et les cadres d'une large collaboration, le projet ains rural et initiatives connexes en cours dans les zones humides du bassin de la MdO et le corridor forestier et aux options relatives aux changements climatiques dans la planification et la mise en œuvre qu'ils propo				
9	<i>Indicateur AMAT 1.1.1.1</i> Cadres de développement qui comprennent des budgets spécifiques pour les actions d'adaptation.	Les PRD et PCD actuels ne reflètent pas les risques climatiques ni les stratégies de renforcement de la résilience.	Des cadres et des stratégies de développement qui comprennent des mesures de gestion et des budgets adaptés au climat : <u>Sur le site de la BdM :</u> 2 PRD et 7 PCD (Sono, Dédougou, Tchériba Oury, Siby, Zamo, et Ténado). <u>Sur le site de la MdO :</u> 1 PRD and 2 PCD (Oursi et Déou).	Revue (d PCD) dans RAP/REP. Rapports p projet, valid d'évaluation indépendan

* Le cas échéant, il est fait référence aux indicateurs de l'outil de suivi et d'évaluation de l'adaptation [Adaptation Monitoring and Assessment Tool] (AMAT) des FPMA-FSCC

Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF

#	Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu'elles existent)
1	Formulaire d'identification de projet (FIP)
2	Plan de lancement du PNUD
3	Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes
4	Demande d'approbation du directeur
5	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
6	Rapport de l'atelier initial
7	Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations
8	Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
9	Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
10	Rapports de mission de contrôle
11	Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
12	Outils de suivi du FEM (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
13	Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7
14	Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
15	Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
16	Rapports d'audit
17	Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
18	Exemples de supports de communication relatifs au projet
19	Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
20	Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
21	Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
22	Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet par le FEM (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)

23	Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
24	Document de programme pays du PNUD (DPP)
25	Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées
26	Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
27	Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
	<i>Documents supplémentaires, selon les besoins</i>

Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF

i.	Page de titre
	<ul style="list-style-type: none"> • Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM • N° projet SIGP PNUD et n° projet FEM • Calendrier de l'EF et date du rapport final d'EF • Région et pays concernés par le projet • Domaine focal/Programme stratégique du FEM • Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet • Membres de l'équipe de l'EF
ii.	Remerciements
iii.	Table des matières
iv.	Acronymes et abréviations
1.	Résumé analytique (3-4 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'informations sur le projet • Description du projet (brève) • Tableau de notations d'évaluation • Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés • Tableau récapitulatif des recommandations
2.	Introduction (2-3 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalité et objectif de l'EF • Portée • Méthodologie • Collecte et analyse des données • Déontologie • Limites de l'évaluation • Structure du rapport de l'EF
3.	Description du projet (3-5 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage et durée du projet, y compris les étapes • Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet • Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles • Objectifs immédiats et de développement du projet • Résultats attendus • Principales parties prenantes : liste récapitulative • Théorie du changement
4.	Constatations
4.1	Conception/élaboration du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs • Hypothèses et risques • Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet • Participation prévue des parties prenantes • Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
4.2	Mise en œuvre du projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et cofinancement du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)
4.3	Résultats et impacts du projet
	Progression vers les objectifs et les résultats attendus
	Pertinence (*)
	Efficacité (*)
	Effizienz (*)
	Réalisation globale (*)
	Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)
	Appropriation par les pays
	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	Questions transversales
	Additionnalité du FEM
	Effet de catalyseur/de réplication
	Progrès vers l'impact
5.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> • Principales constatations
	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés
6	Annexes
	<ul style="list-style-type: none"> • TdR de l'EF (sans les annexes aux TdR)
	<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des personnes interrogées
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des documents examinés
	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires utilisés et résumés des réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)
	<ul style="list-style-type: none"> • Échelles de notation de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé du code de conduite du GNUÉ
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'approbation du rapport d'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : Piste d'audit de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents

Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<i>(insérer des questions d'évaluation)</i>	<i>(par ex. les liens existants, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.)</i>	<i>(par ex. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, équipe du projet, partenaires du projet, données collectées tout au long de la mission d'EF, etc.)</i>	<i>(par ex. analyse de documents, analyse de données, entretiens avec l'équipe projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.)</i>
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
Impact : existe-t-il des indications que le projet a contribué à (ou permis de) progresser vers une réduction des pressions exercées sur l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?			
<i>(Agrandir le tableau pour inclure des questions relatives à tous les critères évalués : suivi et évaluation, mise en œuvre/contrôle par le PNUD, exécution par le partenaire de mise en œuvre, sujets transversaux, etc.)</i>			

Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ (Date)

Signature : _____

Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l'exécution, la pertinence	Notations pour la durabilité :
6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune	4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité
5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures	3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité
4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures	2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité
3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes	1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité
2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures	Évaluation impossible (EI) : l'incidence attendue et l'ampleur des risques pour la durabilité n'ont pas pu être évaluées
1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l'évaluation	

Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF

Rapport d'évaluation finale de *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD)*, **examiné et autorisé par :**

Unité mandatrice (Point focal S&E)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Institution/ Organisation	#	Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire	Commentaire / Retour sur le projet de rapport d'EF	Réponse de l'équipe de l'EF et mesures prises